

# BAREME DES HONORAIRES

(au 15 septembre 2014) – Taux de TVA en vigueur : 20%

## HONORAIRES DE VENTE

VENTE DE BIENS A USAGE D'HABITATION OU PROFESSIONNEL :

- Prix de vente inférieur à 250.000€	7% du prix de vente	(6% en Mandat exclusif)
- Prix compris entre 250.000€ à 750.000€	6% du prix de vente	(5% en Mandat exclusif)
- Prix au-delà de 750.000€	5% du prix de vente	(4% en Mandat exclusif)

Les honoraires sont à la charges du vendeur et/ou de l'acquéreur, selon ce qui est prévu au mandat de vente et/ou de recherche.

Dans le cadre d'une délégation de mandat, le barème des honoraires applicable est celui de l'agence délégatrice.

Le montant des honoraires, TVA incluse, est calculé à partir du prix de vente.

## HONORAIRES DE LOCATION

**Locaux d'habitation nus ou meublés (soumis à la Loi du 6 juillet 1989 – art. 5)**

Le montant des honoraires, TVA incluse, est calculé à partir de la surface habitable.

- Honoraires d'entremise et de négociation: 10€ du m<sup>2</sup> à la charge du bailleur.
- Honoraires de visite, constitution du dossier, rédaction du bail : 12,10€ du m<sup>2</sup> à la charge de chacune des parties.
- Honoraires d'état des lieux d'entrée : 3,03€ du m<sup>2</sup> à la charge de chacune des parties.

**Location parking et box** : 2 mois de loyer, provision pour charges incluses, majorés de la TVA, à la charge de chacune des parties.

**Location à usage commercial:**

- 10% H.T. des loyers de la première triennale et/ou 10% H.T. de la cession du fonds de commerce ou du droit au bail